



**Ville de
Muret**

**CONSEIL MUNICIPAL
Du Jeudi 7 Juillet 2022**

Jeudi 7 Juillet 2022

2022/114	Décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du C.G.C.T
2022/115	Exercice du droit de préemption sur l'ensemble immobilier situé 44 Avenue de l'Europe, cadastré section AR n° 1, n° 2 et n° 37 aux prix et conditions fixés dans la DIA en application de l'article R. 213-8 b) du Code de l'urbanisme
2022/116	Demande de Déclaration d'Utilité Publique auprès du Préfet pour l'aménagement des abords de l'école et de l'église d'Estantens
2022/117	Promotion et valorisation du territoire Convention de partenariat avec la Muretain Agglo
2022/118	Ajustement mineur à la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain du quartier Saint Jean de Muret
2022/119	Construction d'un établissement pénitentiaire lieu-dit Le Péchiou – Muret – Avis sur la demande de dérogation « espèces protégées » de l'Agence pour l'Immobilier de la Justice (A.P.I.J) (articles L.122-1 et R.122-7 du Code de l'Environnement)
2022/120	Lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt pour l'installation et l'exploitation de bornes de recharge électriques réparties dans le centre de Muret
2022/121	Approbation de la convention pour l'accès à titre gratuit à la plage des Bonnets par les ALSH du Muretain Agglo
2022/122	Convention de mise à disposition de services entre La Ville de Muret et Le Muretain Agglo pour l'entretien des voiries communales hors chemins ruraux – Du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023
2022/123	Mise à disposition de trois agents de la ville de Muret auprès du CCAS
2022/124	Fixation des taux « promus-promouvables » pour les avancements de grade en 2022
2022/125	Mise à jour du tableau des effectifs
2022/126	Incorporation dans le domaine communal d'un bien sans maître - Parcelle cadastrée section EY n° 104 située chemin de la Navère à Muret
2022/127	Acquisition auprès du Conseil Départemental du délaissé routier situé lieudit Le Purgatoire, à l'entrée Nord de Muret
2022/128	Acquisition d'un bien situé 7 rue Pierre Marius de Capèle auprès de Madame Valérie MEIER
2022/129	Mise en demeure d'acquiescer une partie de l'emplacement réservé n° 33 - Droit de délaissement
2022/130	Acquisition d'une partie de la parcelle EI 298 située route de Rieumes auprès de Madame Claude PERSIAUX
2022/131	Dénomination de nouvelles voies et espaces publics
2022/132	Création de l'éclairage public dans le cadre de l'aménagement des abords du Lycée Pierre d'Aragon – Tranche 2 – Affaire n° 5AT149
2022/133	Convention avec la société ENEDIS pour l'institution d'une servitude de passage en vue de la pose d'une canalisation souterraine sous la parcelle communale cadastrée section ER n° 290 située boulevard Aristide Briand (annule et remplace la délibération n° 2022/085 du 7 avril 2022)
2022/134	Convention avec la société ENEDIS pour l'institution d'une servitude de passage en vue de la pose d'une canalisation souterraine sur la parcelle communale cadastrée section EZ n° 211, située 36 route d'Euanes
2022/135	Convention avec le SDEHG pour l'institution d'une servitude de passage en vue de la pose d'appareils et consoles d'éclairage public sur la parcelle communale cadastrée section ID n° 243, située rue Saint Jacques
2022/136	Constitution d'un groupement de commandes avec le Muretain Agglo relatif à l'entretien des bâtiments du Muretain Agglo et de la Ville de Muret
2022/137	Programmation des établissements culturels – saison 2022/2023
2022/138	Garantie d'emprunt au bénéfice de PROMOLOGIS SA HLM concernant la construction de 70 logements situés 38 avenue d'Ox à Muret
2022/139	Aide financière complémentaire de la Ville au dispositif Eco Chèque Logement de la Région Occitanie – Approbation du versement d'une aide
2022/140	Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Muret-Lherm
2022/141	Requalification du Chemin de Hurguet – Autorisation de déposer un permis d'aménager ou tout autre type de demande d'autorisation d'urbanisme
2022/142	Requalification de la Rue Joseph d'Olivier et de l'Avenue d'Ox (RD15a) Autorisation de déposer un permis d'aménager ou tout autre type de demande d'autorisation d'urbanisme
2022/143	Requalification du Cœur de Ville – Autorisation de déposer un permis d'aménager ou tout autre type de demande d'autorisation d'urbanisme

L'an deux mille vingt-deux, le 7 juillet à 18 heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur André MANDEMENT.

Présents : Mmes et MM. MANDEMENT, DELAHAYE, PEREZ, DUBOSC, DE JAEGER, ZARDO, GERMA, RUEDA DULON, TERRISSE, BELOUAZZA, BONNOT, JEDDI, PERONA, BARRET, FAURÉ L., DUCASSE, GIOT, MADELAINE, DIZEL, DIDOMENICO, JOUANNEM

Procurations :

- ✍ Jean-Sébastien BÉDIÉE à André MANDEMENT
- ✍ Sophie TOUZET à Colette PEREZ
- ✍ Gilbert RAYNAUD à Christophe DELAHAYE
- ✍ Jean-Louis BAZIARD à Isabelle DUCASSE
- ✍ Claude FAURÉ à Léonard ZARDO
- ✍ Patrick KISSI à Irène DULON
- ✍ Amina BEN BADDA à Patricia BARRET (jusqu'à la délibération n°2022/124)
- ✍ Pascale FONTEZ à Élodie MADELAINE
- ✍ Isabelle RIEG à Jean-Marc TERRISSE
- ✍ Alexander STRUKELJ à Frédéric GIOT
- ✍ Sylvie PERONA à Christine DE JAEGER (à partir de la délibération n°2022/132)

Absents : Nada LEBORGNE, François MOISAND, Myriam CREDOT

Secrétaire : Christophe DELAHAYE

N° 2022/114 - Délibération rendant compte de décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Décision n°2022/055 du 12 Mai 2022

- Attribution d'un marché d'achat de trois véhicules utilitaires compacts avec bennes basculantes (MP202207) pour un montant global de 87 069,60€ TTC avec la société Midi-Pyrénées Véhicules Industriels MPVI.

Décision n°2022/056 du 12 Mai 2022

- Signature d'une convention avec l'INRAP pour la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive sur le jardin du Presbytère Rue Saint-Jacques.

Décision n°2022/057 du 18 Mai 2022 (annule et remplace la décision n°2012/044)

- Afin de permettre la possibilité de paiement par carte bancaire, il est nécessaire d'effectuer une modification de la régie d'avance du Jumelage.

Décision n°2022/062 du 25 Mai 2022

- Désignation de la SCP Bouyssou et Associés Avocat pour défendre les intérêts de la commune dans le cadre de l'instruction d'un recours contentieux de la SARL Mallet Réalisations contre l'opposition du 14 janvier 2022 à sa Déclaration Préalable n°03139521M0323

Décision n°2022/063 du 25 Mai 2022

- Signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public pour l'exploitation de la buvette de la Plage artificielle des Bonnets. Cette convention est passée avec la société LA JAVA pour une redevance fixe de 6 000€ et un intéressement au chiffre d'affaires de 3% 'plafonné à 100 000€ TTC)

Décision n°2022/064 du 1^{er} Juin 2022

- Désignation de la SCP Bouyssou et Associés Avocats pour défendre les intérêts de la commune dans le cadre de l'introduction d'un recours administratif préalable indemnitaire de Madame Corinne CHAVY

Décision n°2022/065 du 9 Juin 2022 (annule et remplace la décision n° 2021/052)

- Modification de la régie temporaire de recettes pour l'encaissement de l'entrée et des produits proposés sur le site de la Plage zone des Bonnets du 18 juin au 31 août 2022.

Décision n°2022/066 du 9 Juin 2022 (annule et remplace la décision n°2021/057 et 2021/069)

- Modification des tarifs 2022 pour la régie temporaire de recettes de la Plage des Bonnets :
 - Entrées : 3€
 - Muretain Carte Mensuelle : 15€
 - Muretain Carte 2 mois : 25€
 - Tarif Waterpark (1h) : 5€
 - Tarif groupe (10 personnes minimum dans une structure identifiée) :
 - 10 entrées plage + toboggan : 25€
 - 10 entrées Waterpark : 40€
 - Tarif des activités : canoë, paddle et pédalos : 3€ la demi-heure

Décision n°2022/067 du 8 Juin 2022

- Bail commercial entre la Ville et la SARL L Boutique au sein du lot n°1 situé 4 Place de la République pour un loyer mensuel hors charges de 725€.

Décision n°2022/068 du 16 Juin 2022

- Mise à disposition à titre gratuit de la salle Horizon Pyrénées au profit de l'Office du Tourisme du Muretain Agglo pour l'organisation de la Journée des Acteurs Pro du Tourisme du Muretain le 20 Juin 2022.

Décision n°2022/070 du 16 Juin 2022

- Rénovation de l'éclairage public pour l'aménagement d'une piste cyclable Avenue de l'Europe « Tranche Square Gauban - Pont de l'Europe » par le SDEHG avec le versement à son profit d'une contribution au plus égale à 50 074€.

Décision n°2022/072 du 16 Juin 2022

- Attribution d'un marché concernant l'achat d'une balayeuse compacte de voirie au bénéfice de la société SAS EUROPE SERVICE pour un montant global de 204 000€ TTC.

Décision n°2022/074 du 21 Juin 2022

- Dans le cadre de l'organisation des « Vendredis de l'été » pour la saison estivale 2022, il est nécessaire de fixer les tarifs relatifs aux emplacements des restaurants et débits de boissons
 - 25€ pour les plats cuisinés
 - 15€ pour les producteurs de bière, vins, desserts (confiseries, glaces, pâtisseries, ...)
 - 5€ pour les produits artisanaux non alimentaires

Le Conseil Municipal prend acte des décisions citées, prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Rapporteur : Monsieur le Maire

2022/115 – Exercice du droit de préemption sur l'ensemble immobilier situé 44 Avenue de l'Europe, cadastré section AR n° 1, n° 2 et n° 37 aux prix et conditions fixés dans la DIA en application de l'article R. 213-8 b) du Code de l'urbanisme

Par DIA reçue le 28 Avril 2022, la société « L'Immobilière Européenne des Mousquetaires » a fait savoir à la commune son intention de céder ses parcelles cadastrées AR 1, AR 2 et AR37 Avenue de l'Europe, correspondant aux locaux du Bistrot Régent et de Roady pour un montant de 1 038 844€ HT. Compte tenu des projets d'aménagements dans le secteur, de la proximité avec les terrains de sport et de la réalisation de la piste cyclable Avenue de l'Europe. Le service des domaines ayant été consultés, il est proposé au Conseil Municipal de préempter ce bien au prix proposé.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité

2022/116 - Demande de Déclaration d'Utilité Publique auprès du Préfet pour l'aménagement des abords de l'école et de l'église à Estantens

Dans le cadre du projet d'aménagement des abords de l'école et de l'église d'Estantens avec notamment la réalisation d'une salle dédiée à l'école, d'un parvis et d'espaces verts. Il est nécessaire de réaliser des acquisitions foncières. Les négociations amiables ayant échouées, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter le préfet pour la DUP, l'arrêté cessibilité et de poursuivre l'acquisition par voie d'expropriation si besoin.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité

2022/117 - Promotion et valorisation du territoire – Convention de partenariat avec le Muretain Agglo

La promotion du tourisme fait partie des compétences obligatoires du Muretain Agglo. En revanche « l'animation touristique » demeure une compétence partagée. Il est proposé au Conseil Municipal la signature d'une convention de partenariat avec le Muretain Agglo.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.

2022/118 - Ajustement mineur à la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain du quartier Saint Jean de Muret

Le projet et renouvellement urbain sur le quartier Saint-Jean a fait l'objet d'une contractualisation en Novembre 2020 entre la commune, le Muretain Agglo, l'ANRU et ses partenaires. Cette convention définit également les financements auxquels les partenaires s'engagent. Il est proposé au Conseil Municipal pour intégrer les évolutions suivantes :

- Le changement opérationnel de maîtrise d'ouvrage
- l'actualisation de la ligne de reconstitution des logements LLS par Promologis

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.

2022/119 - Construction d'un établissement pénitentiaire - Avis sur la demande de dérogation de l'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice (A.P.I.J) à la destruction d'espèces protégées

Dans le cadre de ce projet, le Conseil Municipal avait décidé d'émettre un avis défavorable à la DUP par délibération du 12 octobre 2020. Le 17 juin 2021, le Conseil Municipal a émis un nouvel avis défavorable sur la mise en compatibilité du PLU nécessaire au projet. Après enquête publique, le commissaire enquêteur avait émis lui aussi un avis défavorable. Malgré cela, le Préfet a pris des arrêtés préfectoraux déclarant l'utilité publique du projet le 28 juillet 2021 et le 2 août 2021. Le 27 septembre 2021, la commune a demandé l'annulation de ces arrêtés préfectoraux auprès du Tribunal Administratif, l'instance est cours. Aujourd'hui, l'avis de la commune est sollicité car le maître d'ouvrage l'APIJ a saisi le Préfet d'une demande de dérogation à la destruction d'espèces protégées. Il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis défavorable sur ce dossier de demande de dérogation.

**Les présentes dispositions sont adoptées par 31 voix,
Monsieur DIDOMENICO votant contre.**

Rapporteur : Monsieur TERRISSE

2022/120 - Lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt pour l'installation de 5 bornes de recharge électrique réparties dans le centre de Muret

La société EASY Charge a déposé un dossier pour l'installation et l'exploitation de bornes de recharge pour les véhicules électriques sur la commune. Il est proposé au Conseil Municipal d'y répondre favorablement.

Le Conseil Municipal prend acte et atteste de la tenue du débat sur le lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt pour l'installation et l'exploitation de bornes de recharge électriques réparties dans le centre de Muret.

Rapporteur : Monsieur Le Maire

2022/121 - Approbation de la convention pour l'accès à titre gratuit à la plage des Bonnets par les ALSH du Muretain Agglo

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la signature d'une convention avec le Muretain Agglo pour l'accès gratuit à la plage des Bonnets pour les ALSH du Muretain Agglo.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité

Rapporteur : Monsieur ZARDO

2022/122 - Mise à disposition de services entre la ville de Muret et le Muretain Agglo pour l'entretien des voiries communales - année 2023

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la reconduction de la convention de mise à disposition de services entre la Ville et le Muretain Agglo pour assurer l'entretien des voiries communales hors chemins ruraux pour l'année 2023.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité

Rapporteur : Madame GERMA

2022/123 - Mise à disposition d'agents de la ville de Muret auprès du CCAS

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le renouvellement de la mise à disposition d'agents de la Ville au CCAS :

- un agent pour assurer le Direction du CCAS
- 2 agents dans le cadre du projet de Réussite Educatives à compter du 1^{er} Juillet 2022 pour une durée de 3 ans.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité

Rapporteur : Monsieur Le Maire

2022/124 - Fixation des taux promus-promouvables pour les avancements de grade en 2022

Il est demandé au Conseil Municipal de fixer les taux « Promus-Promouvables » pour les avancements de grade en 2022.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité

2022/125 - Mise à jour du tableau des effectifs

Il est nécessaire de faire évoluer le tableau des effectifs de la Ville pour tenir compte des mises en stage, des avancements de grade et des mobilités des agents.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité

Rapporteur : Madame Christine DE JAEGER

2022/126 - Incorporation dans le domaine communal d'un bien sans maître - Parcelle cadastrée section EY n° 104 située chemin de la Navère à Muret

A l'issue de la procédure engagée par les services de l'Etat et de la Commune, la parcelle EY 104 est préservée sans maître. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'incorporation de cette parcelle dans le domaine communal.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité

2022/127 - Acquisition auprès du Conseil Départemental du délaissé routier situé lieudit Le Purgatoire, à l'entrée Nord de Muret

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver auprès du Conseil Départemental du délaissé à l'entrée Nord de Muret d'une superficie d'environ 9 400m² au prix de 188 000€.

**Les présentes dispositions sont adoptées à 30 voix,
Messieurs DIDOMENICO et JOUANNEM s'abstenant**

2022/128 - Acquisition d'un bien situé 7 rue Pierre Marius de Capèle auprès de Madame Valérie MEIER

Dans le cadre de la restructuration du quartier Capèle, Mme MEIER s'est rapprochée de la Ville pour proposer la vente de son bien, un appartement de 73m² au prix de 70 000€. Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter cette acquisition à ces conditions.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité

2022/129 - Mise en demeure d'acquiescer une partie de l'emplacement réservé n° 33 - Droit de délaissement

M et Mme RAYNAL, nouveaux propriétaires de la parcelle EI 297 située le long de la route de Rieumes est grevée d'un emplacement réservé, ont sollicité la ville par l'intermédiaire de leur avocat pour la commune régularise l'emprise du chemin piétonnier (à l'euro symbolique) et lève l'ER dont est grevée La parcelle.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité

2022/130 - Acquisition d'une partie de la parcelle EI 298 située route de Rieumes auprès de Madame Claude PERSIAUX

La commune a souhaité régulariser avec Mme PERSIAUX l'emprise su chemin piétonnier le long de sa parcelle selon les mêmes conditions que M et Mme RAYNAL, ses voisins.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité

2022/131 - Dénomination de nouvelles voies et espaces publics

Il est demandé au Conseil Municipal de dénommer la voie desservant le nouveau lotissement de la société SAS ANGELOTTI aménagement, situé chemin de la Maymie : « Rue Suzanne LEGLÉN »

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité

Rapporteur : Monsieur ZARDO

2022/132 - Création de l'éclairage public dans le cadre de l'aménagement des abords du Lycée Pierre d'Aragon - Tranche 2 - Affaire n° 5AT149

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'étude proposée par le SDEHG pour la réalisation des travaux aux abords du Lycée Pierre d'Aragon et de verser une subvention d'engagement au SDEHG pour ces travaux d'un montant au plus égal à 190 309€.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité

2022/133 - Convention avec la société ENEDIS pour l'institution d'une servitude de passage en vue de la pose d'une canalisation souterraine sous la parcelle communale cadastrée section ER n° 290 située boulevard Aristide Briand - Annule et remplace la délibération n° 2022/085 du 7 avril 2022

La délibération du 7 Avril 2022 impactait trois parcelles pour le passage de cette canalisation souterraine. Or ENEDIS s'est aperçu que seule la parcelle ER 290 allait être impactée. Il convient donc d'annuler la délibération du 7 Avril 2022 et de la remplacer par la présente. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la nouvelle convention.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité

2022/134 - Convention avec la société ENEDIS pour l'institution d'une servitude de passage en vue de la pose d'une canalisation souterraine sous la parcelle communale cadastrée section EZ n° 211, située 36 route d'Eaunes

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention de servitude de passage au profit d'ENEDIS pour la pose d'un câble souterrain sous la parcelle communale EZ 211, située 36 route d'Eaunes.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité

2022/135 - Convention avec le SDEHG pour l'institution d'une servitude de passage en vue de la pose d'appareils et consoles d'éclairage public sur la parcelle communale cadastrée section ID n° 243, située rue Saint-Jacques

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention de servitude de passage au profit d'ENEDIS pour la pose d'appareils et de consoles d'éclairage public sur la parcelle ID 343, située Rue Saint-Jacques.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité

2022/136 - Constitution d'un groupement de commandes avec le Muretain Agglo relatif à l'entretien des bâtiments du Muretain Agglo et de la Ville de Muret

Il apparait qu'un groupement de commandes avec le Muretain Agglo pour l'entretien des bâtiments permettrait de mutualiser les procédures, l'expertise des acheteurs publics et permettrait de réaliser des économies sur les achats. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la constitution de ce groupement de commandes.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité

Rapporteur : Monsieur Le Maire

2022/137 - Programmation des établissements culturels – Saison 2022/2023

Afin de permettre la programmation dans les établissements culturels, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la Maire à signer les contrats, d'engager les dépenses, demander les subvention etc...

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité

Rapporteur : Madame Irène DULON

2022/138 - Garantie d'emprunt au bénéfice de PROMOLOGIS SA HLM concernant la construction de 70 logements situés 38 avenue d'Ox à Muret

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir accorder sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 6 111 132€ souscrit par Promologis auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité

Rapporteur : Monsieur Jean-Marc TERRISSE

2022/139 - Aide financière complémentaire de la Ville au dispositif Eco Chèque Logement de la Région Occitanie – Approbation du versement d'une aide 30, Rue du Mont Perdu à Muret

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une aide financière de 500€ pour le bien, situé 30 rue du Mont Perdu dans le cadre du dispositif Eco-Chèque Logement de la Région Occitanie.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité

Rapporteur : Monsieur Le Maire

2022/140 - Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Muret-Lherm

Le mandat des membres de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome, du collège des professions aéronautiques, au titre de l'exploitant s'achève 2022. Les membres actuels sont :

- Mme Irène DULON
- M. Michel RUEDA

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner 1 titulaire et 1 suppléant.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité

Rapporteur : Monsieur ZARDO

2022/141 - Requalification du Chemin de Hurguet - Autorisation de déposer un permis d'aménager ou tout autre type de demande d'autorisation d'urbanisme

Dans le cadre de ce projet, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la Maire à déposer un permis d'aménager ou tout autre type de demande d'autorisation d'urbanisme.

Les présentes dispositions sont adoptées à 31 voix, Monsieur DIDOMENICO s'abstenant

2022/142 - Requalification de la Rue Joseph d'Olivier et de l'Avenue d'Ox (RD15a) - Autorisation de déposer un permis d'aménager ou tout autre type de demande d'autorisation d'urbanisme

Dans le cadre de ce projet, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à déposer un permis d'aménager ou tout autre type de demande d'autorisation d'urbanisme

Les présentes dispositions sont adoptées à 31 voix, Monsieur DIDOMENICO s'abstenant

2022/143 - Requalification du Cœur de Ville - Autorisation de déposer un permis d'aménager ou tout autre type de demande d'autorisation d'urbanisme

Dans le cadre de ce projet, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à déposer un permis d'aménager ou tout autre type de demande d'autorisation d'urbanisme.

Les présentes dispositions sont adoptées à 31 voix, Monsieur DIDOMENICO s'abstenant

La séance est levée à 20h08